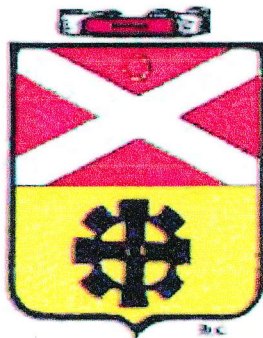


RECOLOGNE



les infos municipales

N° 65
JUIN 2022



SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- AG de l'ASR
- Budget 2022
- Le comité des fêtes
- En bref
- La bibliothèque
- Urbanisme
- Recensement
- Les repères de nivellement
- Les infos pratiques
- Info en images

LE MOT DU MAIRE

L'épidémie de COVID semblant s'éloigner, la reprise des activités et cérémonies est désormais possible sans contrainte. Cette année, après deux ans d'absence, le comité des fêtes a organisé la traditionnelle foire le 1^{er} mai. Nous avons mesuré à quel point la population était en attente de se retrouver. Cette version 2022 a été une très grande réussite grâce au travail d'une nouvelle équipe très impliquée. Merci à tous.

Nous avons également repris le calendrier habituel des fêtes et cérémonies. Le dépôt de gerbe le 8 mai au monument aux morts pour le 77^{eme} anniversaire de la fin de la guerre 39/45 a eu lieu. Le 14 juillet, le concours de pétanque est prévu, et le soir les feux d'artifice seront tirés route de Chevigney à l'endroit habituel, si nous obtenons l'accord du propriétaire du champ.

En raison des travaux à la salle des fêtes, la traditionnelle rencontre avec les mamans pour la fête des mères n'aura pas lieu cette année.

LE POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

EGLISE

Les travaux de réfection de la toiture de l'église sont terminés, ce chantier s'est déroulé sans problème particulier, tout en respectant le coût prévu au marché. Les derniers échafaudages devraient être démontés prochainement. L'entreprise ALBIZIA a commencé les travaux de purge, de drainage et de récupération des eaux pluviales coté sud. Un caniveau en pierre reconstituée sera ensuite réalisé en lieu et place de l'ancien, conformément aux prescriptions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

SALLE COMMUNALE

A la salle communale, les travaux se poursuivent, les cloisons sont terminées, les carrelages seront posés dans la semaine 20, le façadier est à l'œuvre depuis le vendredi 13 mai. Il restera ensuite à effectuer les peintures et l'aménagement de la cuisine. Nous espérons que la salle sera disponible fin juin.

ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à l'appel d'offres, l'entreprise SPIE a été retenue pour réaliser la modernisation de l'éclairage public. Les travaux ont déjà débuté. Plusieurs lampadaires seront remplacés pour permettre l'abaissement ou la coupure de l'éclairage public. Dans un premier temps, il a été décidé de réduire de 70 % la puissance de l'éclairage entre 23h et 5h, ou dans toutes les rues, ou seulement dans une partie des rues du village .

AMENAGEMENT DE LA RUE DES GRANGES ET DU CHEMIN DE LA CHAUX

L'appel d'offres concernant l'enfouissement des réseaux électriques et télécommunications devrait être lancé fin mai pour un début des travaux dès cet automne. Puis, probablement début 2023, débiteront les travaux de réfection et d'aménagement de la voirie.

SECURITE ROUTIERE

La commune a prévu de réaliser dès cette année les aménagements de sécurisation de la Grande Rue, travaux présentés dans le dernier bulletin municipal. Les demandes de subventions sont en cours, les travaux débiteront dès que les services concernés donneront leur accord.

BON ETÉ A TOUS



ASSEMBLEE GENERALE DE
L'ASSOCIATION SPORTIVE RECOLIGNOISE

Quatorze membres de l'association assistent à la réunion. Le quorum de 39 est atteint (soit le quart de 156 adhérents) avec 38 pouvoirs. La Présidente Emmanuelle Arnoud ouvre la séance et remercie les personnes présentes. Cette AG a lieu 2 ans après la dernière (nov 2019) cause COVID et décisions sanitaires.

E. Arnoud nous informe qu'officiellement elle démissionnera l'an prochain de son poste de présidente de l'ASR et passera le relais. Elle a intégré l'association, qui aura 40 ans l'an prochain, à ses débuts et en est à la tête depuis au moins 15 ans.

Il est nécessaire que de nouvelles personnes rejoignent le bureau, elles peuvent le faire également en cours d'année et seront les bienvenues !

RAPPORT d'ACTIVITES et FINANCIER

Section Yoga

En 2019-2020 nombre de personnes inscrites 66. En 20-21 seulement 51 inscriptions (réticences par rapport Covid). Pour 21-22 les cotisations sont passées de 110 à 115€. On a seulement 50 personnes inscrites. Déficit estimé à 1300€ qui sera compensé par les 1700€ de solde. Pour 2022-2023 on propose de passer le tarif à 130€. Cette section est animée par Jacqueline Gâteau-Doucet toujours très appréciée.

Section Gym-step-zumba

Pour 2021-2022 94 personnes inscrites.

Tarifs inchangés : 120€ pour Zumba, step, cardio boxe - 100€ pour gym ou caf - 50€ chaque séance supplémentaire. Le total des cotisations sera diminué du fait du remboursement pour moitié ou réductions cotisations demandés par les adhérents. Le solde de banque pourra combler en cas de déficit.

Section Tennis

La section compte 3 cotisations familles à 60€, 2 cotisations adultes à 30€.

Mme Beras (propriétaire du terrain) achètera le filet de tennis ainsi que la crémaillère, l'ASR fera repeindre les lignes.

Solde total de l'ASR

Bilan 2019-2020

Gym 4315,31€ + Yoga 1796,75€ + Tennis 1329,26€ + Livret Epargne 6000€ Total 13441,32€

Bilan 2020-2021

Gym 10580,33€ + Yoga 1711,75€ + Tennis 1387,26€ + Livret Eparg 6022,50€ Total 19701,84€.

Ce montant permettra de combler les déficits des sections pour 21-22.

Les comptes de l'ASR ont été vérifiés par D.Meyer, commissaire aux comptes.

TRAVAUX

Des travaux seront effectués dans la salle polyvalente, des séances risquent d'être annulées.

La présidente remercie la Mairie pour la gratuité de la salle polyvalente.

QUESTIONS DIVERSES

-Possibilité de faire une séance suppl de yoga pour 50€ cette année (car cours incomplets).

-Gym douce du mardi matin est en fait trop tonique, ce point sera revu avec l'intervenant.

VOTES ET ELECTIONS DU BUREAU

-Vote et acceptation du nouveau tarif de yoga de 130€ pour 2022-2023.

-Vote et acceptation du remboursement d'une demi-cotisation pour les membres du bureau.

-Election de Gwladys Biloa Thevenot à l'unanimité.

Réélection de Emmanuelle Arnoud, Agnès Renaud et Renée Richard à l'unanimité.

Il faudrait vraiment que de nouvelles personnes rejoignent le bureau !

La séance est levée à 21h30 suivie du pot de l'amitié.

Budget communal 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Charges à caractère général	395 608,18
Charges de personnel	94 000,00
FNGIR (péréquation)	2 750,00
Gestion courante	69 606,00
Intérêt des emprunts	5 000,00
Charges exceptionnelles	1 000,00
Dotation aux provisions	1 470,00
Virement à la section d'investissement	143 200,82
Amortissements	13 121,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	725 756,00

Recettes

Atténuation de charges	5 000,00
Produits des services	24 650,00
Impôts des taxes	235 559,00
Dotations et participations	59 688,00
Autres produits des immeubles	120 000,00
Produits financiers	3 000,00
Produits exceptionnels	100,19
Excédent antérieur reporté Fonct.	277 758,81
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	725 756,00

INVESTISSEMENT

Dépenses

Remboursement emprunts	66 521,82
Frais études	4 000,00
investissement général	62 000,00
Opérations :	
<i>Eclairage public</i>	82 000,00
<i>Eglise</i>	206 214,20
<i>Salle polyvalente</i>	142 363,87
<i>Sécurisation traversée villlage</i>	165 000,00
<i>Rue des Granges - Chemin de la Chaux</i>	315 000,00
<i>Bibliothèque</i>	5 500,00
<i>Gendarmerie</i>	2 000,00
Déficit antérieur reporté d'investissemnt	77 414,11
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 128 014,00

Recettes

Produits des cessions	60 000,00
Dotations (taxe d'aménagement, FCTVA)	299 976,48
Subventions d'Investissement	14 000,00
Emprunts et cautions	2 000,00
Virement de la section de fonctionnement	143 200,82
Amortissements	13 121,00
Opérations :	
<i>Eclairage public (subventions)</i>	28 800,00
<i>Eglise (subventions)</i>	157 915,70
<i>Salle polyvalente (subventions)</i>	30 000,00
<i>Sécurisation traversée villlage (subventions)</i>	79 000,00
<i>Rue des Granges - Chemin de la Chaux (emprunt+subventions)</i>	300 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 128 014,00

Mieux vivre à Recologne

Après deux années d'interruption, nous avons enfin pu organiser la 28^{ème} foire de mai avec une nouvelle équipe constituée après les dernières élections. La réussite d'un tel évènement est due à la conjonction de plusieurs facteurs.

En tout premier lieu l'implication des bénévoles qui avaient presque tous un nouveau rôle dans l'organisation de cette manifestation : Envoi des dossiers d'inscription en début d'année, préparation de notre dépliant avec démarchage des annonceurs dès le mois de février, commandes pour la buvette et l'apéro, autorisations administratives, gestion financière de tous les postes, libération des parkings et information des riverains, gestion de l'arrivée des forains et des emplacements des manèges, installation des stands du comité et des frigos, mise en place des branchements électriques pour les exposants, installation d'un point d'eau, installation et organisation de la buvette, placement des ambulants et gestion des invités et des différents exposants. Après la foire, démontage, rangement du matériel, gestion des déchets et bilan financier

En second lieu la météo qui a été très favorable cette année.

En dernier lieu, bien sûr, après deux années d'absence l'aspiration de tous à quelques loisirs.

La salle polyvalente a reçu un bon nombre de visiteurs cette année. Certains viticulteurs étaient absents : le gel et la sécheresse les ont empêché d'avoir une production suffisante pour nous visiter.

Toutes ces actions ont été bien gérées et réussies à 95 %.

Notre 28^{ème} foire de mai a été une belle réussite.

Les services de secours sont intervenus pour la chute malencontreuse d'un visiteur et un dossier a été constitué auprès de notre assurance.

Un grand merci à tous nos annonceurs qui nous ont fait confiance une nouvelle fois cette année pour annoncer la foire, avec des dépliant plus grands et distribués à plus de 6500 exemplaires. **Merci également à tous les membres du comité des fêtes pour leur investissement dans l'organisation de cette journée.**

Je vous donne rendez-vous le 14 juillet à partir de 13 heures pour la traditionnelle pétanque qui sera suivie par le feu d'artifice.

Je vous rappelle que tous les habitants de Recologne qui veulent consacrer un peu de temps à l'animation de notre village peuvent devenir membres du comité des fêtes en me contactant (06 88 02 47 21).

Bonnes vacances à tous Daniel MEYER

EN BREF

AGENDA :

Le 14 juillet 2022 : 11 h 30 défilé au monument suivi de l'apéritif
13 h inscriptions à la pétanque
22 h 30 feux d'artifice .

MAISONS décorées 2021:

Malgré la crise actuelle, certains d'entre nous n'ont pas hésité à décorer leur maison pour les fêtes de fin d'année.

Monsieur et Madame Philippe NANN
Messieurs Samuel STEPIEN et Dilan DEGAUGUE
Monsieur et Madame Dominique CRISTINA
Madame Catherine JANSON
Monsieur Philippe ALVISET
Ont reçu des bons d'achat de la Commune.

Merci à tous.

ATELIER MOBILE DE REPARATION DE CYCLES :

Thomas LEMERCIER a décidé de créer son entreprise de réparation de cycles à Recologne. Il pourra se déplacer chez vous pour l'entretien et la réparation de vos vélos et sera également présent sur les marchés du secteur. Il a déposé un questionnaire dans vos boîtes à lettres, merci de le compléter et de lui retourner au 9 chemin de la Chaux.

ASSAINISSEMENT :

Pour le bon fonctionnement du système d'assainissement, il est formellement interdit de rejeter dans le réseau d'assainissement des corps solides, tels que des débris de toutes sortes, cendres, décombres, cadavres d'animaux, lingettes de nettoyage ou de récurage, tampons et serviettes hygiéniques et, d'une façon générale, toutes matières et produits toxiques pouvant altérer le réseau d'assainissement

Pour information, régulièrement, nous plaçons des marqueurs de détection de ces produits illicites, alors attention !!! Tous les produits cités précédemment sont acceptés sans problème dans les déchetteries du SYBERT. Chacun a le devoir de faire preuve de civisme.

LE TRI ET LES BACS :

Bien faire son tri : Il ne faut pas mettre de sac-poubelle fermé dans la poubelle de tri. Il ne faut pas imbriquer les déchets de tri les uns dans les autres. Les refus de tri sont en augmentation et coûtent cher à la collectivité. Enfin les dépôts sauvages sont passibles d'une amende de 150 euros.

Il est demandé aux habitants de ne pas laisser les poubelles sur le domaine public, pour des raisons d'encombrement, de sécurité et d'hygiène. D'autre part, avec le système de redevance incitative, toutes les poubelles qui se trouvent à l'extérieur des propriétés sont systématiquement relevées à chaque passage du camion de ramassage des ordures ménagères. Donc votre facture d'ordures ménagères risque de subir une sérieuse augmentation en fin d'année !!!

LA LOI RGPD :

Encore une nouvelle loi pour nous protéger !!!! Nous ne pouvons plus publier systématiquement dans l'info municipale les naissances, les mariages, les pacs et les décès. Si vous désirez que ces événements soient publiés, vous devrez en faire la demande à la mairie qui vous fera signer un document qui autorise la publication .

L'AFFOUAGE :

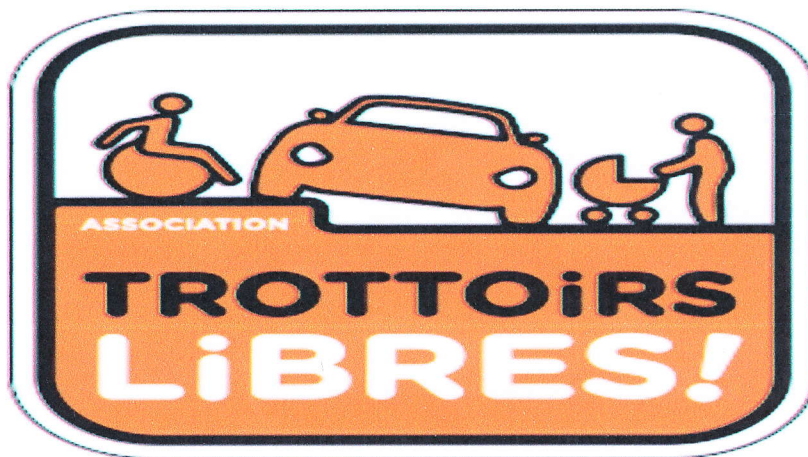
La commune distribue aux habitants de RECOLOGNE de l'affouage sur pied ou en stères en bordure de chemin. Pour pouvoir y prétendre, il faut s'inscrire en mairie avant le 30 novembre, pour en bénéficier à partir de la mi-décembre.

LES ANNONCES ET LES RAPPELS



Merci de laisser libres les places de parking pour les personnes handicapées, si vous n'êtes pas handicapé.

Les trottoirs sont réservés aux piétons; ce ne sont pas des places de parking pour les voitures ; la municipalité a demandé à la gendarmerie de sévir.



LES DEJECTIONS CANINES : Nous sommes régulièrement interpellés sur ce problème par des personnes excédées, à juste titre, par le nombre croissant de déjections déposées sur le domaine public par les chiens. Cette situation n'est pas anodine, que ce soit sur les trottoirs ou sur les rares espaces verts de la commune. Elles sont partout. Certains propriétaires ramassent les crottes de leur animal préféré, mais ils sont rares ! D'autres, sans aucun respect pour leurs concitoyens, laissent faire leur chien sous les fenêtres de leurs voisins, dans une totale indifférence.



Nous avons adressé à tous les possesseurs de chiens une note d'information accompagnée d'un flyer, pour rappeler à chacun les bonnes pratiques en la matière. Nous espérons que cela suffira pour responsabiliser ces propriétaires. Dans le cas contraire, nous n'hésiterons pas à prendre, comme d'autres maires l'ont fait, un arrêté interdisant les déjections sur le domaine public communal. Toutes les infractions à cet arrêté seront passibles d'une amende dissuasive .

FEUX DE JARDINS ET VERGERS :

Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.

TENNIS DE TABLE : Le club de tennis de table de LAVERNAY (Niveaux départementaux et régionaux) recrute des joueurs . Si vous êtes intéressés, prenez contact avec Daniel MEYER au 06 88 02 47 21.

La bibliothèque de Recologne

1°) Historique

La bibliothèque a vu le jour en 1965 lors du mandat et à l'initiative de M. André Aymé, maire de Recologne .

La première bénévole à assurer la permanence était Madame Charlotte Durpoix, institutrice. Par la suite, le bibliobus (médiathèque départementale) passait régulièrement pour compléter et renouveler le choix des livres.

2°) Fonctionnement actuel

Actuellement, la bibliothèque fonctionne grâce à un groupe de bénévoles :

- Rose – Marie Perrier qui est la Responsable
- Bernadette Borgo
- Michèle Boudaux
- Aurélie Fahys
- Alain Guillaume
- Martine Jost

Située dans l'ancienne école, la bibliothèque est ouverte le samedi de 14h à 15h.

Aucune cotisation n'est demandée pour faire partie des lecteurs assidus et le prêt des livres est gratuit. Il suffit de remplir une fiche d'inscription en mentionnant ses coordonnées. La plupart des adhérents sont de Recologne mais les lecteurs des villages environnants sont les bienvenus.

La bibliothèque prend ses vacances du 14 /07 au 15/08.

Depuis fin 2021, c'est avec plaisir que les bénévoles accueillent les classes primaires de l'école de Recologne qui viennent le vendredi après-midi. Chacun repart avec le livre de son choix.

Actuellement, pour renouveler les livres, les bénévoles se déplacent à la médiathèque de Besançon car le bibliobus ne passe plus dans le village.

3°) Que peut-on trouver dans cette bibliothèque ?

On compte maintenant plus de 2000 livres environ à votre disposition.

On y trouve des auteurs régionaux, des romans, des policiers, des récits historiques, des livres audio pour les malvoyants, des BD et enfin des livres de jeunesse pour les enfants.

Avec le concours de la médiathèque, des expositions ont été organisées ces dernières années dont le thème était :

- les contes
- le loup
- l'eau
- les pompiers
- la Franche-Comté

Les bénévoles attendent votre visite avec plaisir.

GUIDE PRATIQUE

Vos démarches

URBANISME

en ligne

Nouveauté

à partir du 1^{er} janvier 2022

Votre guichet numérique des autorisations d'urbanisme



<https://urbanisme.ingenierie70.fr/gnau/>

>> Je dépose en ligne :

Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), vous pouvez désormais déposer vos demandes de travaux en ligne pour :

- DPMI** Déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions
- DPLT** Déclaration préalable pour lotissement et autres divisions foncières non soumis à Permis d'aménager
- DP** Déclaration préalable
- PA** Permis d'aménager
- PC** Permis de construire
- PCMI** Permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions
- PD** Permis de démolir



>> Je me connecte au guichet numérique

Simple, sécurisée, la dématérialisation facilite l'instruction des demandes.

<https://urbanisme.ingenierie70.fr/gnau/>



1. Connectez-vous sur <https://urbanisme.ingenierie70.fr/gnau/>



2. créez un compte ou connectez-vous via France CONNECT



3. Formulez votre demande d'autorisation d'urbanisme en envoyant les pièces requises dans les formats spécifiés



4. Vous recevez l'accusé de réception



5. suivez l'évolution de votre dossier en temps réel sur votre compte

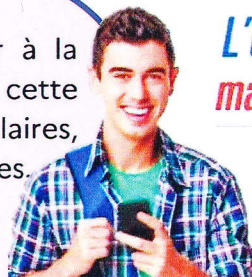
Une assistance pour votre demande d'urbanisme est prévue sur www.service-public.fr/particuliers rubrique logement puis Urbanisme

Vous êtes français et vous avez 16 ans ?

Pensez au recensement citoyen !

Tous les jeunes Français doivent participer à la **Journée défense et citoyenneté (JDC)**. Sans cette participation, les inscriptions aux examens scolaires, concours et permis de conduire peuvent être refusés.

Alors, faites-vous recenser sans tarder !



**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**



LES ÉTAPES

Entre 16 ans et 16 ans + 3 mois	Faites-vous recenser en mairie de votre domicile, muni de votre pièce d'identité française (et autres nationalités éventuellement), ainsi que du livret de famille. Communiquez vos N° de téléphone et adresse mél, afin de faciliter nos échanges.
4 mois après votre recensement (délai à respecter)	Depuis un ordinateur uniquement, vous pouvez si vous le souhaitez, créer votre compte sur www.majdc.fr * en utilisant l'adresse mél renseignée lors du recensement. Ce compte vous permettra de contacter le Centre du Service National et de la Jeunesse de Besançon quatre mois après votre recensement, de télécharger votre convocation et d'être guidé jusqu'au site JDC.
8 à 12 mois après le recensement en mairie	Vous êtes convoqué à votre JDC, par voie postale ou via www.majdc.fr . Vous participez à la JDC, et y recevez votre certificat de participation
<p>Conservez toujours les originaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Votre attestation de recensement • Votre certificat de participation à la Journée défense et citoyenneté (JDC) 	

JUSTIFICATIFS EXIGÉS :

**Avant
18 ans**



POUR LES EXAMENS ET CONCOURS

**Après
18 ans**



PERMIS DE CONDUIRE

Renseignements et contacts :

Centre du service national et de la Jeunesse - Besançon (pour les départements 25,39,70,90)
Tél 09 70 84 51 51 - csnj-besancon.trait.fct@intradef.gouv.fr

Enfin 16 ans ?

Tu es Français ou de double nationalité **Fais-toi recenser**



Dans ta mairie

**Avec tes pièces d'identité FR
ET 2^{ème} nationalité**



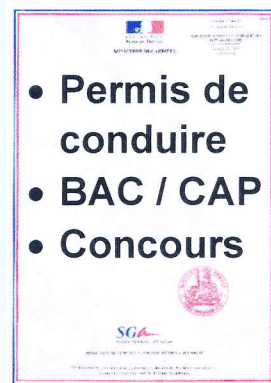
Ensuite, tu seras convoqué pour ta
Journée Défense et Citoyenneté
8 à 12 mois plus tard



Où tu obtiendras ton
certificat de
participation

Indispensable pour ...

- Permis de conduire
- BAC / CAP
- Concours



En savoir plus

Centre du Service National et de la Jeunesse de Besançon
Quartier Ruty - 64 rue Bersot - BP 567
25027 BESANCON CEDEX

✉ csnj-besancon.trait.fct@intradef.gouv.fr

📞 09 70 84 51 51

Les repères de nivellement

A l'occasion de l'atelier PEP'S EUREKA sur la mémoire, cet hiver à Recologne, un quizz photos sur le village m'a amené à faire quelques recherches sur les repères de nivellement.

C'est un point matérialisé dont l'altitude est déterminée avec précision. **Une plaquette en aluminium est fixée au centre des repères de type médaillon dont l'altitude a été déterminée ou contrôlée récemment.** Le matricule (un ensemble de lettres et de chiffres) et l'altitude exacte n'y sont plus indiqués, car sujets à variations (renumérotations, dépose-repose, etc.). Seule est frappée l'altitude arrondie au mètre, dans un but d'information du public. Pour connaître le matricule et l'altitude d'un repère de nivellement, il est indispensable de consulter sa fiche signalétique (sur Internet).

6 repères existent sur le village :

N°154	213,118m	route de Noironte, sur la maison de M. Boudaux
N°155	220,926m	grande rue, sur la maison Mierzchala
N°156	224,256m	grande rue, sur la mairie
N°157	221,993m	grande rue, sur l'église
N°122	209,548m	grande rue, sous le pont de la déviation
N°121	209,768m	route de Franey, sur la maison Janson



Les nivellements d'ampleur nationale

De 1857 à nos jours, trois réseaux de grande ampleur se sont succédés sur le sol de la métropole :

le réseau de Nivellement Général de la France établi par Paul Adrien Bourdalouë de 1857 à 1864.

le réseau de Nivellement Général de la France établi par Charles Lallemand à partir de 1880.

le réseau de Nivellement Général de la France établi par l'IGN à partir de 1962.

En 1857, Bourdalouë fut chargé de procéder au nivellement général de la France métropolitaine (NGF). De 1857 à 1863, il créa un réseau de lignes de base qui passaient par toutes les Préfectures et a été matérialisé par un canevas de 15 000 repères en fonte scellés. Il avait une première expérience, acquise en Egypte. Afin d'étudier la possibilité de percement d'un canal à travers l'isthme de Suez, Bonaparte fit exécuter en 1798 un nivellement entre la mer Rouge et la mer Méditerranée.

En 1878, le Ministère des Travaux Publics décide de poursuivre l'œuvre de Bourdalouë (1798-1868). La Commission du Nivellement général de la France institue un Comité chargé de son exécution en 1884. Le secrétariat est confié à Charles Lallemand (1857-1938). C'est l'embryon du futur Service du Nivellement Général de la France (NGF), créé en 1891 et dont le premier directeur est Charles Lallemand.

L'origine du nouveau réseau est déterminée à l'issue d'observations réalisées au marégraphe de Marseille du 1er février 1885 au 1er janvier 1897. Le zéro Lallemand se trouve à 71 mm au-dessous du zéro Bourdalouë.

De 1962 à 1969, l'IGN décide la remise en état du réseau de base, en conservant l'origine du réseau Lallemand. Les nouvelles altitudes prennent en compte un modèle utilisant des mesures de pesanteur réelle. Ce réseau est appelé **IGN1969** pour la France continentale. Les différences entre le réseau Lallemand et IGN1969,

progressent vers le Nord (les altitudes IGN69 sont supérieures à celles de Lallemand, de 60 cm à Dunkerque et d'environ 33 cm à Paris). Elles sont surtout liées aux reprises d'observations et aux moyens de calcul plus modernes, mais très peu au nouveau type d'altitude.

Le marégraphe

Un marégraphe est un instrument permettant de mesurer et d'enregistrer en continu le niveau de la mer à un endroit donné. Un flotteur suit les variations de l'eau dans un puits en communication avec la mer. Ses mouvements verticaux sont transmis à une poulie par l'intermédiaire d'un fil métallique tendu par un



contrepoids puis, au moyen d'un système de pignons, à un organe scripteur (crayon, plume ou pointe) qui se déplace sur un papier enroulé sur un cylindre mû par une horloge. On obtient ainsi une courbe traduisant, à l'échelle de réduction choisie, les variations avec le temps de la hauteur du flotteur. En France, c'est l'ingénieur hydrographe Rémi Chazallon qui aurait mis au point en 1842 le premier appareil de ce type.

La plupart des marégraphes français sont aujourd'hui gérés par le Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM). Mais l'ensemble immobilier du marégraphe de Marseille a la particularité d'avoir été attribué à l'Institut de l'information géographique et forestière par un arrêté du 6 janvier 1993. Pour comprendre cette particularité, il faut remonter à la fin du XIXème siècle...

La Commission centrale du Nivellement Général de la France est instituée en 1878. En juillet 1879, elle demande l'installation à Marseille d'un marégraphe, dont les relevés doivent permettre la détermination exacte du niveau moyen de la mer dans ce port et l'établissement dans cette même ville du repère fondamental du futur réseau de nivellement.

Le repère fondamental

Le niveau moyen de la mer une fois déterminé, il faut le repérer par un point matériel, par rapport auquel sera définie la surface de niveau zéro. Il doit être le plus stable possible, son altitude est fixée conventionnellement et il sert de point de départ aux calculs de toutes les altitudes d'un réseau de nivellement.

Les bâtiments du Marégraphe de Marseille ont été construits en 1883 à moins de trois kilomètres de l'échelle de marée utilisée par Bourdalouë, le long de la promenade de la Corniche. L'ensemble comprend deux bâtiments principaux : un solide refuge pour l'appareil marégraphique et une maison pour le gardien des lieux. La chambre souterraine du premier édifice abrite, dans des conditions particulièrement favorables de stabilité et de conservation, le repère fondamental du futur Nivellement Général de la France. Il est constitué par un rivet en bronze dont la calotte supérieure est faite en un alliage très dur de platine et d'iridium. Il est scellé dans un bloc cylindrique de granit, lui-même incrusté dans le rocher compact qui forme le promontoire sur lequel le Marégraphe est construit.



INFORMATIONS PRATIQUES

Pour les particuliers : Rappel des horaires pour l'utilisation des matériels bruyants (tondeuses-débroussailleuses-tronçonneuses....) - extrait de l'arrêté préfectoral :

- * En semaine : le matin de 8 heures 30 à 12 heures
l'après-midi de 14 heures 30 à 19 heures 30
- * Le samedi : le matin de 9 heures à 12 heures
l'après-midi de 15 heures à 19 heures
- * le dimanche et les jours fériés : Le matin de 10 heures à midi.

Pour les entreprises : extrait de l'arrêté préfectoral :

Les travaux bruyants, chantiers de travaux publics ou privés, réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air sont interdits :

- tous les jours de la semaine de 20h à 7h et de 12h30 à 13h30
- toute la journée des dimanches et jours fériés »

Rappels Réglementaires:

* La divagation des chiens et des chats est interdite. Suite aux réclamations adressées en mairie, il est rappelé que les contrevenants peuvent être verbalisés.

* Le code de la route interdit le stationnement des véhicules sur les trottoirs, car ils sont réservés aux piétons. Ceci est également valable pour les trottoirs de notre village.

* Feux de jardins et vergers : Tout au long de l'année, il est interdit de faire du feu sur le territoire de la commune.

Les cérémonies au monument aux morts :

- Nous vous rappelons notre invitation à participer aux cérémonies du souvenir les 8 mai, 14 juillet, 11 novembre de chaque année, à 11 heures 30. A l'issue de cette cérémonie, la municipalité vous invite à un apéritif.

Nouveaux habitants:

- Nous aimerions avoir votre visite en mairie pour faire connaissance et noter votre état civil afin de mieux vous servir ensuite.

Ouverture de la mairie:

- * Le lundi : de 8h45 à 12 heures.
- * Le mercredi : de 8h45 à 12 heures.
- * Le vendredi : de 14 heures à 17h30 .
- * Permanence du Maire : le vendredi de 17 heures à 19 heures

Et sur rendez-vous : 03 81 58 15 17

Mail : recologne.mairie@wanadoo.fr

La bibliothèque municipale :

- Le samedi de 14 heures à 15 heures . Plus de 2000 livres à votre disposition. Il n'y a pas de frais d'adhésion et de location.

Délivrance et renouvellement du passeport et de la carte d'identité:

Pour des raisons techniques, la mairie ne peut plus délivrer les passeports et les cartes d'identité. Les communes les plus proches de Recologne pour déposer les demandes sont Besançon, Ecole-Valentin et Saint-Vit. Les tarifs vont de 20 euros pour les mineurs de moins de 15 ans à 45 euros pour les mineurs de plus de 15 ans et à 89 euros pour les majeurs.

Recensement pour la journée d'appel à la défense:

* Le recensement des jeunes garçons et filles âgés de 16 ans est indispensable. L'attestation est réclamée lors de l'inscription aux examens, concours, permis de conduire. Venir en mairie avec pièce d'identité et livret de famille .

Listes électorales :

Les nouveaux habitants et les jeunes qui auront 18 ans au 28 FEVRIER 2021 doivent se faire inscrire en mairie avant le 7 février 2021 .Vous avez également la possibilité de vous inscrire directement sur service-public.fr.

NUMEROS A RETENIR

Point d'accueil et d'écoute jeunes : 03 81 822 391

Victimes de violences conjugales : 3919

Le médecin de garde : 39 66

Urgences : 15 Pompiers : 18 ou 112

Lampes de rues

* Afin que l'entreprise chargée de l'entretien de l'éclairage public intervienne dans les délais les plus brefs (dès que deux pannes sont signalées), avertir le secrétariat de mairie dès qu'un dysfonctionnement est constaté.

Tarifs 2022

CONCESSIONS CIMETIERE . Contact : JP BRUCKERT

Concession : 15 ans 100 €/m², 30 ans 150 €/m², 50 ans 250 €/m²

Mini tombe un m² pour enfant (-12 ans) : 50 € pour 30 ans

Caveaux : 30 ans 400 € pour 2m², 800 € pour 4m²

50 ans 800 € pour 2m², 1600 € pour 4 m²

Cavurne (petite tombe pour urne) : 15 ans 100 €, 30 ans 150 €, 50 ans 250 €.

Columbarium Case 2 urnes 15 ans 150 €, 30 ans 200 €

Case 4 urnes 15 ans 300 €, 30 ans 400 €

Case 6 urnes 15 ans 450 €, 30 ans 600 €

Jardin du souvenir : gratuit

Location salle communale:

Contact : Annie ROUSSELOT au 03 81 58 13 30 caution : 305 Euros

Habitants de RECOLOGNE :

Week-End : 190 euros

Apéritif : 60 euros

Personnes de l'extérieur :

Week-End : 300 euros

Apéritif : 110 euros

Associations extérieures au village :

Un jour : 120 euros

Deux jours : 150 euros

Commerçants :

Un jour : 210 euros

Deux jours : 260 euros

Trois jours : 360 euros

Mise à disposition de la salle en cas d'obsèques :

Habitants de Recologne : 10 euros

Autres personnes : 50 euros

Alambic: 10 Euros / jour pour les habitants de Recologne
20 Euros pour les autres utilisateurs

Affouage : 32 Euros le stère en bordure de chemin et 7 euros sur pied.
Inscription en mairie.

RAPPEL : l'affouage est réservé aux habitants de la commune.

INFO EN IMAGES

La bibliothèque



La foire de Mai 2022



La fête des voisins à Duretête